

# FAQ – FOIRE AUX QUESTIONS

## La participation à une chaîne téléphonique a-t-elle un coût ?

Une chaîne téléphonique est gratuite. En tant que participant-e, vous devez uniquement payer les frais liés aux conversations téléphoniques.

## Que me faut-il pour adhérer à une chaîne téléphonique ?

Il suffit de posséder un téléphone fixe ou mobile, d'avoir du temps et du plaisir à appeler d'autres personnes à des jours et heures convenus.

## Comment procéder en cas de vacances ou d'absence ?

Il suffit d'aviser l'organisateur de la chaîne téléphonique. Votre nom sera temporairement écarté de la chaîne téléphonique durant votre période d'absence, et la personne qui vous appelle habituellement appellera la personne suivante.

## A qui dois-je m'adresser si j'ai des questions ou si je rencontre des problèmes ?

En cas de questions ou de problèmes, l'organisateur de la chaîne téléphonique se tient à disposition.

## Comment puis-je participer à une chaîne téléphonique ?

Voici les possibilités qui s'offrent à vous si vous souhaitez participer à une chaîne téléphonique :

- Vous organisez de votre propre chef une chaîne téléphonique, à l'aide d'une **brochure d'informations** et d'une **vidéo** disponibles sur le site Internet **[www.chainestelephoniques.ch](http://www.chainestelephoniques.ch)**.
- Vous en parlez à votre fille, votre fils, petit-fils ou petite-fille, ou quelqu'un de votre entourage et demandez de l'aide pour la création d'une chaîne téléphonique. Vous trouverez sur le site Internet **[www.chainestelephoniques.ch](http://www.chainestelephoniques.ch)** une **vidéo** et une **brochure d'informations** inhérentes aux chaînes téléphoniques.
- Vous vous annoncez auprès de l'organisation Pro Senectute de votre région. Pro Senectute propose des chaînes téléphoniques dans les cantons suivants : **Berne / Lucerne / Uri / Obwald / Nidwald / Fribourg / Saint-Gall / Grisons / Argovie / Thurgovie**